



Prévenir c'est agir, dépistez-vous !

Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie ! Simple et gratuit, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisé :

- **le dépistage du cancer du col de l'utérus**
 - tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans
 - tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans
- **le dépistage du cancer colorectal**
 - tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

- **le dépistage du cancer du sein**

- tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Octobre rose est le mois d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Détecté tôt, il guérit dans 90% des cas.

Les évènements pour participer à ce grand mouvement de sensibilisation sont multiples : courses caritatives, ateliers et conférences.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr et sur jefaismondepistage.e-cancer.fr

Je m'informe et j'y pense toute l'année !

Mon espace santé, le carnet de santé numérique

Mon espace santé est un service public qui permet de stocker et partager ses données de santé en toute sécurité pour être mieux soigné. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé. **La confidentialité des informations du dossier médical est totalement garantie.**

Mon espace santé contient :

Votre dossier médical

Pour ranger toutes vos informations de santé et les garder à portée de main !

Votre messagerie sécurisée

Pour échanger des messages et des documents avec vos professionnels de santé dans le respect du secret médical, sans vous déplacer.

Votre agenda médical

Pour regrouper vos rendez-vous et recevoir des



rappels de dépistage et vaccination. Fini les oublis !

Un catalogue de services et d'applications

Pour trouver les services de qualité et de confiance utiles pour prendre soin de sa santé et référencés par les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Activer Mon espace santé

Sur ordinateur, tablette ou smartphone, rendez-vous sur votre espace personnel sur monespacesante.fr et cliquez sur « Activer Mon espace santé ».

Pour rendre Mon espace santé toujours plus accessible, l'application Mon espace santé est disponible sur l'App Store et le Google Play store.